

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2011

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ (deuxième lecture) - (n° 3180)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 232

présenté par

Mme Mazetier, M. Goldberg, M. Blisko, M. Caresche, Mme Crozon, Mme Delaunay,  
M. Dray, M. Dufau, Mme Filippetti, M. Gille, Mme Hoffman-Rispal, M. Hutin,  
Mme Karamanli, M. Jung, M. Lesterlin, M. Letchimy, M. Manscour, Mme Martinel,  
Mme Pau-Langevin, Mme Taubira, M. Valax, M. Vidalies, Mme Laurence Dumont,  
M. Le Bouillonec, M. Le Roux, Mme Lebranchu, M. Roman  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 17 A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

-Cet amendement a pour objet la suppression de cet article qui vise, sans le dire, spécifiquement la population « Roms ». Cet article étend, notamment, les conditions restrictives pour le maintien sur le territoire aux séjours inférieurs à 3 mois.

Il est nécessaire de rappeler le considérant 16 de la Directive « libre circulation » qui rappelle qu'« une mesure d'éloignement ne peut pas être la conséquence automatique du recours à l'assistance sociale. »